

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 002-1964/10/CC

■ Attribution d'une subvention à l'Association POPsud - Approbation d'une convention
DDEAIAG 10/4426/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

POPsud est l'association qui fédère la filière optique en PACA et qui gère le pôle de compétitivité Optitec.

En mai 2010, POPsud fêtera ses 10 ans. A cette occasion, l'association souhaite proposer une grande manifestation centrée autour de la photonique, impliquant les acteurs du domaine (entreprises, laboratoires, écoles d'ingénieur) et se donne comme ambition de toucher le public scolaire et le grand public.

Cette manifestation est destinée à trois cibles :

- *Les jeunes :*
 - faire découvrir la photonique aux collégiens et lycéens de façon ludique
 - expliquer les métiers de l'optique
- *Le grand public :*
 - donner une visibilité technologique de la filière aux villes participantes
 - permettre une résonance vers le grand public et poser des questions sociétales et scientifiques plus larges
- *Les acteurs de la filière :*
 - faire le point sur les 10 dernières années avec les différents acteurs impliqués

POPsud étant une association régionale, la manifestation se déroulera sur une période de 15 jours afin de découvrir les 6 principales implantations de POPsud et des acteurs de la photonique en région PACA, avec des temps d'arrêt et de déplacement programmés.

Les formats des journées seront répartis comme suivant :

- matin et après midi :
 - animation pédagogique s'appuyant sur le Bus POPsud (bus aménagé pour montrer des expériences)
 - ateliers d'information sur les métiers de l'optique-photonique
- fin d'après midi :
 - table ronde sur un sujet d'actualité
- Soirée :
 - conférence grand public sur des sujets scientifiques et sociétaux

3 jours sont prévus à Marseille du 3 au 5 juin 2010.

Outre le schéma décrit ci-dessus pour l'organisation des journées, la journée du 4 juin sera la journée de clôture de cet événement avec les temps forts suivants :

- interventions des élus
- accueil de l'ensemble de la communauté photonique au niveau national
- visites d'entreprises et de laboratoires
- visite du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert

Depuis sa création, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soutient la filière optique-photonique et l'association POPsud.

En effet, il s'agit d'une filière qui représente un potentiel académique et industriel très important en PACA.

L'agglomération marseillaise et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent aujourd'hui un pôle d'excellence reconnu au plan national et international en matière d'optique et de photonique, tant au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, que de l'industrie et du transfert de technologie, et concentrent ainsi près de 20 % du potentiel national.

Le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole concentre une très large part du potentiel du Pôle de compétitivité : 22 % des membres (180 en 2009), 35% des effectifs d'emploi de R & D, et 50% des projets labellisés associant des entreprises et laboratoires de recherche du territoire.

Le territoire de MPM bénéficie par ailleurs de la présence de grands groupes comme Eurocopter et de plus d'une centaine de PME performantes et innovantes (Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...), d'écoles d'ingénieurs, telle l'Ecole Centrale Marseille, et d'une vingtaine de laboratoires de recherche de dimension nationale et internationale, regroupant plus de 300 chercheurs, tels que le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, le Laboratoire de Matériaux et de Microélectronique de Provence, l'Institut Fresnel, le Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert ambitionne d'être la tête de réseau régionale du pôle de compétitivité. A ce titre l'Hôtel Technologique 2, dont la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage, sera une nouvelle brique essentielle dans le dispositif d'accompagnement des entreprises œuvrant dans le secteur de l'optique.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, associé au campus de Saint-Jérôme accueille la quasi-totalité des compétences marseillaises liées à l'optique et à la photonique, avec notamment :

- L'Observatoire Astronomique Marseille Provence.
- Le regroupement de la recherche en optique-photonique de l'Université d'Aix-Marseille III et de l'Université de Provence au sein de l'Institut Fresnel.
- L'Ecole Centrale Marseille dans laquelle la composante photonique est importante.
- Des entreprises du domaine de l'optique et de la photonique dont Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...

Le budget prévisionnel de cet événement est de 124 000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Achats	6 500 euros
- Sous traitance générale	12 000 euros
- Locations	20 000 euros
- Assurances	1 000 euros
- Publicité	32 000 euros
- Déplacements	7 500 euros
- Frais postaux et télécoms	2 000 euros
- Rémunération de personnel	15 000 euros
- Charges sociales	4 000 euros
- Personnel mis à disposition bénévolement	24 000 euros

	124 000 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- DREAL	12 000 euros
- Conseil Régional PACA	36 000 euros
- Conseil Général des Bouches du Rhône	6 500 euros
- Conseil Général des Alpes Maritimes	6 500 euros
- Communauté Urbaine MPM (volet Economie et Innovation)	4 000 euros
- Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix	4 000 euros
- Communauté du Pays de l'Etoile	4 000 euros
- Produits des activités annexes	15 000 euros
- Fonds propre	12 000 euros
- Prestation en nature	24 000 euros

124 000 euros

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement au titre de l'année 2010 d'une subvention d'un montant de 4 000 euros à l'association POPsud, dont les modalités d'application sont définies par une convention qui est soumise à l'approbation du Conseil.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation des 10 ans de POPsud.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 4 000 euros à l'association POPsud pour l'organisation des 10 ans de POPsud.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association POPsud.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2010 – Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-Politique A 710.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Technopôles et Agglomération numérique,

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI